

EUROPE FORMATION EST

FICHE D'INSCRIPTION

Agent de Surveillance de la Voie Publique
du ___/___/___ au ___/___/___

Identification du Stagiaire

M. Mme Melle

Nom :

Prénom :

Date de naissance : ___/___/___

Lieu :

- Actif
 Demandeur d'emploi
 Etudiant(e)

Adresse :

Code Postale :

Ville :

Tél (domicile) : ___/___/___/___/___

Tél (portable) : ___/___/___/___/___

Email :

A compter de la date de signature du contrat de stage ou de la fiche d'inscription, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe EUROPE FORMATION EST par lettre recommandée avec accusé de réception. Au-delà des 10 jours, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Pour toute annulation de stage, il sera retenu la somme de 15 euros de frais de gestion quel que soit le motif.

Lu et approuvé – Bon pour Accord
Signature du stagiaire (obligatoire)

Le ___/___/___

Montant des frais d'inscription

Frais de stage 100 euros

Aucune inscription ne sera enregistrée sans le versement total des frais de stage. Nous n'acceptons plus les chèques bancaires.

Pour le paiement, remplir la fiche de demande de virement et la transmettre à votre établissement bancaire qui vous fournira un justificatif qui sera joint avec votre dossier d'inscription.

Si vous avez besoin d'un hébergement ou d'une restauration pendant votre séjour, merci de remplir la fiche en téléchargement sur notre site. Le Centre ADEPPA mettra à votre disposition une chambre individuelle et vous aurez accès au self pour votre restauration pendant toute la durée du stage suivant les places disponibles (prestations payantes en plus des 100 euros).

Le dossier et votre justificatif de règlement doivent être envoyés à l'adresse suivante :

EUROPE FORMATION EST
Place de l'Eglise BP12
57640 VIGY

- Fiche d'inscription
 Convention de stage (double exemplaire signé)
 Justificatif de votre virement (obligatoire)

Monsieur ERIC EGERT
Administration Générale

CONTRAT DE STAGE

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... à

Adresse :

Code Postale : Ville :

I – OBJET

En exécution du présent contrat, EUROPE FORMATION EST s'engage à organiser le stage intitulé : *Initiation aux missions d'Agent territorial de Surveillance de la Voie Publique*

II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS D'APPRENTISSAGE ET D'INITIATION

Le stage a pour objectif d'initier les futurs candidats aux missions d'Agent territorial de Surveillance de la Voie Publique avant qu'ils postulent au sein d'une collectivité territoriale. Les stagiaires participent à titre individuel et à leurs frais. Le stage est basé sur l'apprentissage et l'acquisition de savoir-faire, c'est à dire le processus d'acquisition de pratiques, de connaissances, de compétences et d'attitudes. La durée du stage est fixée à 14 heures. La formation se déroule du lundi au dimanche de 8h00 à 12h et de 13h à 16h par périodes journalières de 7 heures. Le stage est encadré par des professionnels territoriaux ayant un rapport direct avec le stage.

III – NIVEAU DE CONNAISSANCE PREALABLE NECESSAIRE

Le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en stage, le niveau de connaissances suivant : Savoir lire et écrire. Les candidats doivent être de nationalité française ou citoyens de l'espace économique européen et jouir de leurs droits civiques.

IV – ORGANISATION DU STAGE

Le stage se déroulera du ____/____/____ au ____/____/____ à **VIGY (57) Moselle**.

Lieu : CENTRE ADEPPA rue Charlemagne 57640 VIGY (Face au Collège). Votre inscription au stage sera confirmée par un message électronique et/ou un SMS. Aucun envoi postal n'est effectué. Europe Formation Est ne peut être tenu responsable de la non distribution de cette information.

Le stage est organisé pour un effectif de 20 stagiaires maximum et de 12 minimums. Le stage sera reporté de 30 jours si le nombre de participants minimum n'a pas été atteint à la clôture des inscriptions.

En cas de conditions climatiques difficiles, le stage sera reporté à une date ultérieure sans que celle-ci ne dépasse 60 jours ouvrables.

Les conditions générales dans lesquelles le stage est dispensé, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

- Vidéo projection (Théorie)
- Mise en situation (Pratique)

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DU STAGIAIRE

Fiche d'évaluation sous forme de QCM.

VI – SANCTION DU STAGE

Une attestation de stage sera remise au candidat.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE LA PRESENCE DU STAGIAIRE

Chaque stagiaire devra émarger la feuille de présence afin de justifier de son assiduité.

VIII – DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme qui organise le stage par **lettre recommandée avec accusé de réception**. Pour toutes annulations de stages, Europe Formation Est retiendra 15 euros de frais de gestion de dossier qui seront déduits de la somme remboursée. Au-delà des 10 jours aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Si le stagiaire ne peut suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue par la jurisprudence française, la convention de stage est résiliée (Pour les frais de restauration et d'hébergement voir les conditions générales du Centre ADEPPA). La perte d'un emploi (chômage), le fait de retrouver une nouvelle activité professionnelle, d'une grève de quelques natures que se soit ou d'une indisponibilité personnelle, n'est pas considérée comme un motif légitime. Le stagiaire devra motiver sa demande en joignant un justificatif permettant d'évaluer le cas de force majeure. Pour une personne malade ou blessée, un arrêt de travail devra être prescrit ou un certificat d'hospitalisation.

IX – DISPOSITIONS FINANCIERES

Les frais du stage sont fixés à 100 € net de taxe.

- **Coût journalier : 50,00 €**

- **Taux horaires : 7,15 €**

- Le stagiaire s'engage à verser : la somme de cent euros, hors frais d'hébergement et de restauration qui sont en sus. Voir modalités avec le Centre ADEPPA ...

X – INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée du stage, du fait de l'organisateur pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

1°) La totalité des sommes versées par le stagiaire seront remboursées dans un délai de 30 jours. Pour les frais de restauration et d'hébergement, voir les modalités avec le Centre ADEPPA.

2°) Si le stagiaire est absent par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Pour les frais de restauration et d'hébergement, voir les modalités avec le Centre ADEPPA.

XI – LITIGE

Si une contestation ou un litige n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Metz sera seul compétent pour le régler. EUROPE FORMATION EST ne peut être tenu responsable des actions et prestations du Centre ADEPPA.

Fait en double exemplaire à VIGY, le ____/____/____

Signature pour le stagiaire
Lu et approuvé – Bon pour accord

Monsieur ERIC EGERT
Administration Générale

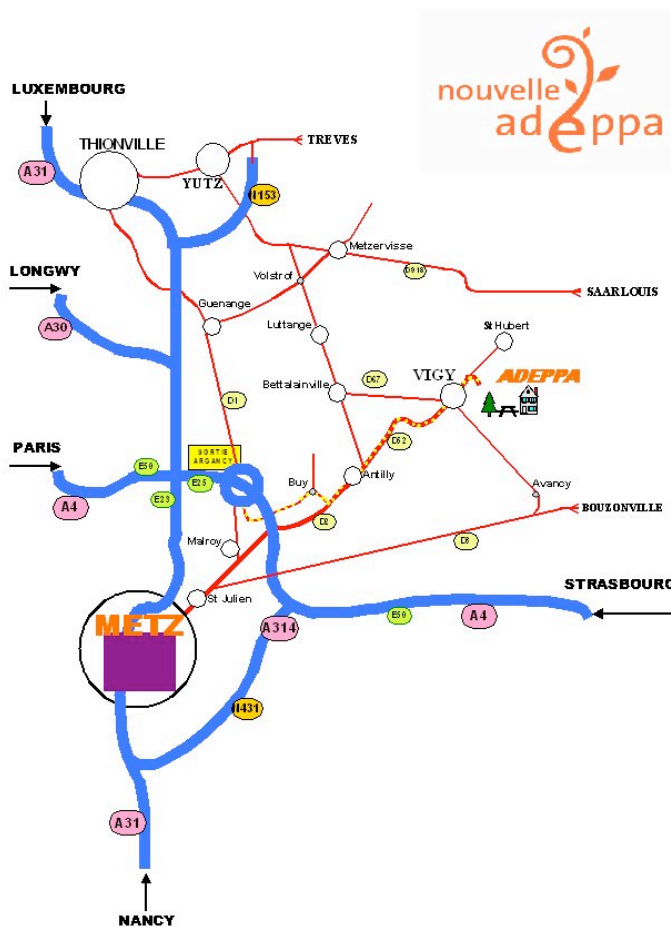
ORGANISATION DU STAGE

Objet : Stage d'initiation aux missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique

Lieu : Centre ADEPPA avenue Charlemagne 57640 VIGY (57)

Vous devrez vous munir de cette convocation, d'un nécessaire pour prendre des notes et d'un protège document A4 30 vues disponible dans toutes les grandes surfaces ou papèterie.

Plan d'accès



Bonne route !

Indications pour vous rendre au lieu de la salle

A votre arrivée au Centre ADEPPA, un parking privé est à votre disposition.

Dirigez-vous vers le bâtiment central. Empruntez les escaliers se trouvant dans le hall d'entrée.

Déroulement d'une journée

8h accueil des stagiaires
(Petit Déjeuner)

12h repas du midi

13h Reprise des cours

16h fin de journée

COMMENT PAYER LES FRAIS DE STAGE

En raison des risques de non paiement, nous n'acceptons pas les chèques. Vous pouvez vous acquitter des frais de stage en procédant par un virement bancaire auprès de votre établissement ou un mandant cash auprès d'un bureau de poste.

ORDRE DE VIREMENT

Frais de stage Agent de Surveillance de la Voie Publique

Identité du titulaire du compte débité

Je soussigné(e) Mme Melle M.

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Désire effectuer un versement de la somme de **100 euros** (cent euros)

Vos références (compte bancaire)

Code Banque Code Guichet Numéro de compte Clé Rib

Bénéficiaire

Titulaire du Compte : EUROPE FORMATION EST
Monsieur ERIC EGERT

Code Banque Code Guichet Numéro de compte Clé Rib
30003 02227 000 562 716 05 17

Pour un virement Européen

IBAN : FR76 3000 3022 2700 0562 7160 517

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Fait à _____, le ____/____/____

Signature du titulaire du compte

Ceci n'est pas un ordre de prélèvement.

Veuillez adresser l'original de ce modèle d'ordre de virement à votre banque.

Merci de nous transmettre un justificatif de paiement avec votre dossier d'inscription.